

# Le pain bénit.

Avant la révolution, cette coutume existait déjà

On relate:

Monsieur Urguet de Saint Ouen demande des honneurs majeurs auxquels il pensait avoir droit. Il n'était que fermier du domaine de Châtillon et non engagiste.\*\*

## Ce dimanche 29 avril, l'eau bénite n'a été donnée, sans aucune affectation

Monsieur le curé de Langlois de Nance refusa de se plier aux exigences de Urguet de Saint Ouen. A son arrivée à l'église, celui-ci ne fut accueilli par personne, comme il était coutumier on ne lui présenta pas l'eau bénite.

A la distribution du pain bénit, celui-ci lui fut présenté en dernier, au grand désarroi de ce dernier. Les porteurs de pain bénit ont failli prendre une volée de coups de bâton, tant la colère de Monsieur de Saint Ouen était grande.

Après quelques temps, les choses rentrèrent dans l'ordre. Le châtelain, le curé, suite à un bon repas, clôturèrent l'incident. Il fut convenu que l'autorité du châtelain et du curé étant de même nature, il fallait faire front devant: « le peuple ».

Tout rentra dans l'ordre..... des plus forts.

L'eau bénite fut offerte au Châtelain, le pain bénit fut tendu à sa famille à la main.

Le pot de fer contre le pot de terre.

La loi du plus fort est toujours la meilleure.

\*\*Celui qui obtenait, à certaines conditions, la possession de quelque partie du domaine royal pour un certain nombre d'années.

\*\* Celui qui jouit d'un domaine par engagement. Il ne se dit guère qu'en parlant Des domaines du roi. Il n'est pas propriétaire, il n'est qu'engagiste. Les engagistes des domaines du roi.